DELIBERATION DU BUREAU

N°2026-10/62B

Objet : ACCORD-CADRE D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE EN MATIÈRE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

L'an deux mille vingt-six, le 21 octobre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au tiers-lieu Déclic à Alénya, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	14		**Pour :**	13
En exercice :	14	**Vote :**	**Contre :**	0
Présents :	12		**Abstention :**	0

Présents :	Benoît ARMEN, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE Jean-André MAGDALOU, René MONTALAT, Jean ROMEO, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.
Absent excusé :	Christophe MANAS.
Absent excusé ayant donné procuration :	Magali ROUGÉ donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT
Secrétaire de séance :	Jean ROMEO
Date de convocation :	14 octobre 2026

Le Président expose à l'assemblée,

La Communauté de Communes Sud Roussillon porte un projet de territoire depuis 2019. Ce projet fait l'objet d'une déclinaison stratégique spécifique précisant notamment l'ensemble des actions permettant de limiter sa vulnérabilité économique dans l'optique d'une valorisation de ses ressources locales non délocalisables.
Le présent marché doit permettre d'accompagner la politique urbanistique et d'aménagement de la CCSR pouvant mobiliser des compétences en urbanisme, en paysage, en hydraulique, en VRD et en stratégie territoriale.
Les 4 leviers d'actions prioritaires sont les suivants :

1. Préserver les ressources territoriales du milieu agri naturel, gérer le risque et apaiser la pratique par le végétal,
2. Adapter le développement du territoire aux mutations sociétales et environnementales,
3. Valoriser les sites différenciants identifiés dans la stratégie de diversification économique et touristique,
4. Formaliser et suivre l'efficacité de la stratégie.

Ces leviers doivent permettre de donner corps aux objectifs portés par la stratégie de diversification économique et touristique du territoire :

1. Limiter la vulnérabilité économique,
2. Structurer de nouveaux postulats économiques territoriaux (notamment rééquilibrage habitants accueillis/emplois créés),
3. Accompagner le développement des sites différenciants du territoire,
4. Accompagner la prospective intercommunale dans la continuité du projet de territoire initié par l'AURCA.

Il a ainsi été décidé de passer un accord-cadre composite d'études mono attributaire, composé d'une partie à prix forfaitaire et d'une partie à bons de commande.

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat pour une durée de 4 ans.
La dévolution de ce marché est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique (procédure adaptée).

A la suite de l'avis d'appel public à la concurrence publié le 28 juillet 2026 dans un journal d'annonces légales, le BOAMP et sur le profil acheteur, il a été reçu 4 offres.

Après analyse des offres fondée sur l'ensemble des critères d'attribution de l'accord-cadre, le pouvoir adjudicateur propose de retenir l'offre du GROUPEMENT COGEAM ETUDES - SELARL AGT – ID-EES pour un montant maximum de 200 000,00 € H.T., dont 159 750,00 € H.T., sur une durée de 4 ans, au titre du marché ordinaire.

LE BUREAU APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

↳**APPROUVE** le choix du groupement proposé.

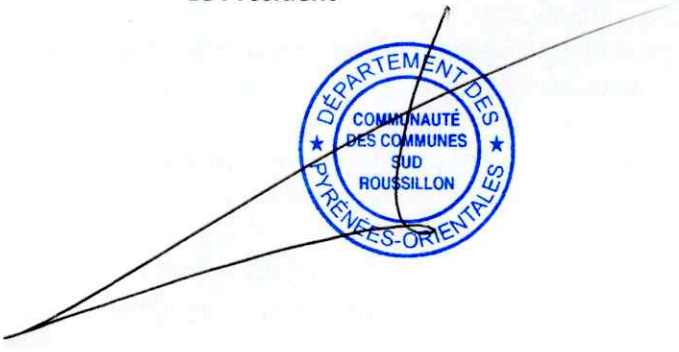
↳**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre à intervenir avec le GROUPEMENT COGEAM ETUDES – SELARL AGT – ID-EES, ainsi que toutes pièces utiles à leur exécution.

↳**DIT QUE** les crédits relatifs à ce marché sont inscrits au budget principal de la collectivité.

↳**CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du conseil de communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20261021-2026-10-62B-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026